

TARIFS 2017 MAJEUR

DESIGNATION	TARIF
« PERSONNE MAJEURE	Née le 1 ^{er} janvier 1999, ou avant Tous modes de pêche Migrateurs avec supplément
CARTE PERSONNE MAJEURE (1)	75 €
<p>(1) Permet à une personne majeure de pêcher à tous modes, sur les parcours de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires (*) du Finistère, pendant les périodes d'ouvertures réglementaires. Permet également de pêcher sur les plans d'eau stockés du département, soit : KAOLIN (RIEC/BELON), CREACH GWEN (QUIMPER), MOULIN NEUF (Pt LABBE), St THOIS (CHATEAU NEUF), BOURG BLANC, QUINQUIS (Ste SEVE), KERNIGUEZ (CARHAIX) et ROUAL (DAOULAS). Peut être complétée par la carte « GLI St MICHEL » et/ou le supplément C.P.M.A. « Migrateurs » (*) AAPPMA non réciprocitaires : CROZON et l'ELORN</p>	
CARTE INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE « EHGO » (2)	95 €
<p>(2) Permet à un « PECHEUR MAJEUR » de pêcher sur les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI-EHGO-URNE. (Le timbre EHGO est pré imprimé)</p>	
CARTE PROMOTIONNELLE « DECOUVERTE FEMME » (3)	32 €
<p>(3) Permet à une « PERSONNE MAJEURE FEMME » de découvrir la pêche à une ligne, et à tous modes sur les parcours de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO, du CHI, et de l'URNE. Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère. Peut être complétée par la carte « GLI St MICHEL » et/ou le supplément C.P.M.A. « Migrateurs »</p>	
CARTE « JOURNALIERE » (4)	11 €
<p>(4) Permet à une personne majeure sans permis de pêche, de pêcher 1 jour. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, sur les parcours de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie des AAPPMA réciprocitaires du Finistère. Tous modes de pêche autorisés (sauf migrateurs) sur périodes d'ouverture réglementaires</p>	
CARTE « HEBDOMADAIRE » (5)	32 €
<p>(5) Permet à une personne majeure sans permis de pêche, de pêcher 7 jour. Du 1^{er} janvier au 31 décembre, sur les parcours de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO, du CHI, et de l'URNE. Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère. Peut être complétée par la carte « GLI St MICHEL » et/ou le supplément C.P.M.A. « Migrateurs »</p>	
CARTE « HEBDOMADAIRE pour membre AAPPMA (6)	19.70 €
<p>(6) Permet à une « PERSONNE MAJEURE », déjà titulaire d'une carte portant une CPMA annuelle de pêcher durant 7 jours consécutifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, sur les parcours de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires du Finistère et des autres départements de l'EHGO, du CHI, et de l'URNE. Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère. Peut être complétée par la carte « GLI St MICHEL » et/ou le supplément C.P.M.A. « Migrateurs »</p>	

CARTE G.L.I. St MICHEL (7)	25 €
JOURNEE G.L.I. St MICHEL (8)	7.80 €
Pour pêcher sur ce lac, la possession d'une carte MAJEUR (AAPPMA), MAJEUR (EHGO), FEMME, HEBDOMADAIRE, ou JOURNALIERE est un préalable à l'achat de la carte GLI. Les cartes MINEUR donnent accès au GLI SANS ce supplément	
(7) Cette carte avec « supplément GL » permet au « PECHEUR MAJEUR » de pêcher sur le lac de St MICHEL (8) Cette carte permet au « PECHEUR MAJEUR » de pêcher 1 jour sur le lac de St MICHEL (9) Permet à une « PERSONNE MAJEURE » sans permis de pêche, de pêcher 1 jour sur le lac de St MICHEL Obligation de posséder et de tenir à jour un carnet de captures	

TARIFS 2017 MINEUR

DESIGNATION	TARIF
-------------	-------

« PERSONNE MINEURE » DE 12 ANS à MOINS DE 18 ANS	Né entre le 1 ^{er} janvier 1999 et le 1 ^{er} janvier 2005, dates incluses Tous modes de pêche Migrateurs avec supplément
CARTE PERSONNE MINEURE (1)	16 €
(1) Pour personne mineure de 12 ans à moins de 18 ans au 01/01/2017, tous modes de pêche autorisés, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, sur périodes d'ouverture réglementaires, sur les parcours de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires (*) du Finistère et des autres départements de l'EHGO, du CHI, et de l'URNE . Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère, au lac St MICHEL (sans supplément GLI) Peut être complétée par le supplément C.P.M.A. « Migrateurs » (voir ci-dessous) (*) AAPPMA non réciprocitaires : CROZON et l'ELORN	

SUPPLEMENT CPMA « MIGRATEURS » (2)	50 €
(2) CPMA supplémentaire à CPMA « mineur » de 12 ans minimum et « découverte ». Obligatoire pour pêcher le saumon, et la truite de mer. (Nota : Supplément identique à celui pour personne majeure)	

DECOUVERTE Personne de moins de 12 ans	Née après le 1 ^{er} janvier 2005 Tous modes de pêche Nota : Migrateurs avec supplément
« CARTE DECOUVERTE » (3)	6 €
(3) Pour personne mineure née après le 1 ^{er} janvier 2005, tous modes de pêche autorisés, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre, sur périodes d'ouverture réglementaires, sur les parcours de 1 ^{ère} et de 2 ^{ème} catégorie de toutes les AAPPMA réciprocitaires (*) du Finistère et des autres départements de l'EHGO, du CHI, et de l'URNE . Donne accès aux plans d'eau stockés du Finistère, au lac St MICHEL (sans supplément GLI) Peut être complétée par le supplément C.P.M.A. « Migrateurs » (voir ci-dessous) (*) AAPPMA non réciprocitaires : CROZON et l'ELORN	

C.P.M.A :	La Cotisation Pour les Milieux Aquatiques est la contrepartie financière revenant à l'État français lors de l'achat d'un permis de pêche. Elle remplace l'ancienne taxe piscicole
-----------	--